

# PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Assurer la compétitivité du Québec



## RÉSULTATS DU SONDAGE :

86%



des répondants s'inquiètent des impacts de la pénurie de main-d'œuvre sur la qualité, le prix et la disponibilité de leurs biens et services

26%



des répondants considèrent que le gouvernement en fait suffisamment pour régler la pénurie de main-d'œuvre

70%



des répondants pensent que le Québec devrait augmenter le bassin de travailleurs disponibles provenant de l'immigration économique

## PROPOSITIONS DES ASSOCIATIONS PATRONALES QUÉBÉCOISES

### IMMIGRATION

#### Faciliter l'accès aux travailleurs étrangers et simplifier les processus :

- Définir les seuils d'immigration en fonction de données socio-économiques claires et transparentes faisant l'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre et la capacité d'intégration du Québec ;
- Attirer et retenir davantage les étudiants étrangers afin d'abaisser substantiellement le nombre de refus d'étudiants francophones désireux de poursuivre leurs études au Québec ;
- Arrimer davantage les programmes d'immigration avec le fédéral afin d'obtenir des délais de traitement des demandes au même niveau que le programme Entrée express dont bénéficient les autres provinces canadiennes ;
- Ajouter des professions de niveaux C et D au traitement simplifié en se basant sur l'état d'équilibre du marché du travail et améliorer leur passage vers la résidence permanente.

### TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS

#### Maintenir les travailleurs expérimentés sur le marché du travail avec des incitatifs efficaces pour avoir un réel impact dans la prolongation de leur vie active :

- Rendre le crédit d'impôt pour prolongation de carrière remboursable ;
- Augmenter le montant maximal de revenu de travail admissible à 20 000\$ pour bénéficier du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière ;
- Permettre de cesser de cotiser au RRQ pour le travail après 65 ans, comme c'est le cas au Régime de pensions du Canada (RPC) ;
- Mettre en place une campagne de communication afin d'adapter les milieux de travail aux besoins des travailleurs expérimentés, combattre les préjugés envers ces travailleurs et inciter les travailleurs de plus de 60 ans à retarder leur départ du marché du travail.

### FORMATION

#### Renforcer la formation en entreprise :

- Envisager un PACME destiné aux gestionnaires afin de favoriser l'apprentissage de bonnes pratiques en organisation du travail pour tenir compte de l'évolution du marché de l'emploi ;
- Mettre en place un cadre québécois de reconnaissance des micro-certifications et rendre possible le MFOR-E même lorsqu'il n'est pas question de formations diplômantes ;
- Mettre en place un régime volontaire d'épargne formation continue afin d'encourager la prise en charge de la formation continue par les travailleurs.

### FISCALITÉ

#### Améliorer l'environnement fiscal :

- Éliminer le seuil de nombres d'heures travaillées donnant accès aux crédits d'impôts remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience et à l'égard des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi ;
- Éliminer le seuil de nombres d'heures travaillées donnant accès à la déduction pour petite entreprise (DPE).

### PRODUCTIVITÉ ET AUTOMATISATION

#### Accélérer l'intégration de nouvelles technologies afin d'augmenter la productivité des entreprises :

- Accompagner davantage les entreprises qui souhaitent faire des investissements technologiques ;
- Soutenir financièrement via des contributions non remboursables l'achat d'équipements liés à la robotisation et l'automatisation des PME ;
- Assurer une cohérence entre les priorités du MTESS et celles du MEI afin de s'assurer que les entreprises qui prennent le virage technologique aient accès à la formation nécessaire.